



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org, ohchr-hrcouncil@un.org

## Trente-quatrième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme Genève, le 12 mai 2022

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à tous les organismes des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et organisations apparentées, à toutes les organisations intergouvernementales, à toutes les institutions nationales des droits de l'homme et à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 9 mai 2022 à 10h55, le Président du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par la Représentante permanente de l'Ukraine, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. Selon la lettre susmentionnée, la demande a été appuyée par les 16 États membres du Conseil suivants : **Allemagne, États Unis d'Amérique, Finlande, France, Gambie, Îles Marshall, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine**. La demande a également été soutenue par les 36 États observateurs auprès du Conseil suivants : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Peru, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie.

La 34<sup>ème</sup> session extraordinaire se tiendra **le jeudi 12 mai 2022 à 10 heures**.

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le mercredi 11 mai 2022 à 10 heures**.

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et organisations apparentées, aux organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

9 mai 2022